

Décision du Président

en vertu de la délibération du 23 septembre 2020
relative aux délégations de compétences

Décision n°2024-07

MARCHE PUBLIC : ACQUISITION D'UN CAMION GRUE – DECISION DE DE DECLARATION SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE

VU le Code de la commande publique ;

VU l'avis d'appel public à concurrence paru le 23 mai 2024 au BOAMP et au JOUE, paru le 24 mai 2024 dans le journal d'annonces légales Ouest-France et mise en ligne du dossier de consultation le 21 mai 2024 sur la plateforme Mégalis, relatifs à la consultation pour l'acquisition d'un camion grue de collecte de conteneurs à déchets par le SMICTOM du Pays de Fougères, avec une remise des offres pour **le 26 juin 2024 à 12 h**, passée en procédure formalisée ;

VU les dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique stipulant "que l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite" ;

CONSIDERANT que les 2 offres admises pour le lot n°2 : Fourniture d'un caisson basculant et grue à bras articulés sont irrégulières (article L2152-2 du CCP), car elles ne répondent pas en totalité aux besoins du SMICTOM. Ces offres sont infructueuses et sont susceptibles d'engendrer des difficultés d'exploitation de l'équipement commandé ;

DECIDE

Article 1 : Pour le lot n°2 : Fourniture d'un caisson basculant et grue à bras articulés de déclarer sans suite la procédure formalisée susvisée pour cause d'infructuosité.

Article 2 : De relancer la procédure pour le lot n°2 : Fourniture d'un caisson basculant et grue à bras articulés dans les mêmes conditions et en ayant d'avoir recours à l'article R2124-3 n°6, du Code de la commande publique, afin de relancer, sans publicité, une procédure négociée avec les 2 candidats ayant remis une offre irrégulière.

Article 3 : Pour le lot susvisé, les candidats ayant déposé une offre seront informés de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le 10 juillet 2024,

Le Président,
Serge BOUDET



www.smictom-fougères.fr

Allée Eugène Freyssinet - ZA de l'Aumallerie
35 133 Javené

02.99.94.34.58

